

Assistante Sociale

Mademoiselle AMALRIC est l'assistante sociale du secteur. Elle n'assure pas de permanence en Mairie.

Les personnes désireuses de la rencontrer doivent prendre rendez-vous au 05.63.71.02.30.

Suivant leur souhait, elle se rendra à leur domicile ou bien vous pourrez la rencontrer soit à la mairie, soit au dispensaire de Castres.

Le Conciliateur

Nommé par le Président de la cour d'appel, le conciliateur assure une fonction totalement bénévole qui a pour objet le règlement des troubles de voisinage, les nuisances, les malfaçons, les problèmes de location, de mitoyenneté, de consommation, ainsi que diverses missions confiées par le parquet.

Le conciliateur a pour mission de régler à l'amiable les différends portés à sa connaissance. Son action est gratuite.

Pour rencontrer Mme CLERC, Conciliateur du canton, s'adresser à la Mairie.

Portage des repas à domicile

Le portage de repas à domicile est un service destiné aux personnes âgées ou malades qui en font la demande. Le prix des repas livrés est de 6,30 €. Pour tous renseignements sur ce service, s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 63 35 07 83.

Enlèvements des encombrants

Pour permettre une meilleure organisation de la collecte des objets encombrants, le ramassage est effectué le dernier mercredi de chaque mois, après une demande au secrétariat de la Mairie.

Enlèvements des ordures ménagères

Le service est effectué par le camion du SIVOM de Roquecourbe le lundi et le jeudi matin de chaque semaine. Si ce jour-là est férié le ramassage est effectué un autre jour. La date est publiée dans la Lettre Municipale.

Les containers doivent recevoir exclusivement des déchets ménagers dans des sacs en plastique fermés, à l'exclusion de toute autre matière.

Déchets non ménagers

La déchetterie de Castres est ouverte jusqu'au dimanche matin. Vous pouvez y déposer les matières végétales, les gros cartons, la ferraille, les gravats, etc. Utilisez les containers de tri sélectif de la commune. Merci de votre collaboration et de votre sens civique.

Service Taxi

Par convention avec la Mairie, Monsieur LEROY, taxi à Roquecourbe, assure le mardi et le samedi ce service. Vous pouvez le contacter au 06 82 66 23 81.

Horaires :

Mardi et samedi : départ de Burlats 8 h 45.

Retour mardi et samedi : départ : Gare routière : 10 h 50

Castres - L'Albinque : 11 h 00

Itinéraire aller : Burlats, Lafontasse, Castres place Jean-aurès.

Itinéraire retour : Castres arrêt bus de l'Albinque, Les Salvages, Burlats, Lafontasse.

ADMR

Association d'Aide Ménagère en milieu Rural

L'A.D.M.R. propose ses services aux familles et aux personnes âgées, en faisant intervenir au domicile soit une travailleuse familiale, soit une aide ménagère.

Les bénévoles s'occupent de toutes les formalités dans le cas d'une prise en charge par des organismes financiers (sécurité sociale, caisses de retraite...) ou les conseillent sur les meilleurs dispositifs dont ils peuvent bénéficier dans le cas de non prise en charge. Responsables à contacter pour tous renseignements :

Mme Anne-Marie BOUISSIERE
au 05.63.50.60.52

Mme Marie-Christine VAUJOUR
au 05.63.35.41.49

Tarifs des Salles Communales

Personnes résidant sur la Commune :

Pour une journée d'utilisation (apéritif, goûter...)

Salle de Burlats : 30,49 €

Salle de Labourdarié : 22,87 €

Pour plus d'une journée d'utilisation (week-end)

Salle de Burlats : 53,36 €

Salle de Labourdarié : 45,73 €

Pour les personnes ou les associations qui ne sont pas de la Commune :

Pour une journée d'utilisation (apéritif, goûter...)

Salle de Burlats ou salle de Labourdarié : 76,22 €

Pour plus d'une journée d'utilisation (week-end)

Salle de Burlats ou salle de Labourdarié : 121,96 €

Une caution de 152,45 € est demandée pour toute utilisation.